

Assurances de la Fédération et de ses adhérents





Contrats Fédération et ses adhérents

Risque	Assureur retenu	Numéro de contrat	Cotisation TTC/an
Responsabilité Civile Générale	Mutuelle Saint Christophe	7061400104	0,65 € par adhérent
Individuel Accident	Mutuelle Saint Christophe	7061400104	1,40 € par adhérent Option Sport + : 6 € par adhérent
Rapatriement / Assistance	Mutuaide Assistance	4058	0,33 € par adhérent
Annulation voyage et Interruption de séjour	Mutuaide Assistance	4059	2,95 % du coût du voyage Garantie optionnelle
Perte bagage	Mutuaide Assistance	4060	0,53 % du cout du voyage en France / 0,63 % monde entier <i>Garantie optionnelle</i>

« Carte Découverte » de 3 mois : Prime RC & Individuel accident de base : 2,10 € **Retour suite de la réunion du 14/04** : Intégration de la garantie Assistance au sein de la carte découverte (assureur Mutuaide) sans surprime



Contrats : Responsabilité Civile - Individuel Accident et Assistance rapatriement

Sinistres

> Contrat Responsabilité Civile et Individuel Accident - MSC- numéro 7061400104 :

Déclaration des sinistres Assurance (hors rapatriement) :

- www.grassavoye-montagne.com
- Par courrier : GRAS SAVOYE Service FFRS 3B, rue de l'Octant BP 279 38433 Echirolles Cedex
- Par mail: ffrs@grassavoye.com
- Nota : la déclaration type existante devra être mise à jour

Votre interlocuteur: Maryse Battard 04 76 84 87 59 maryse.battard@grassavoye.com

> Contrat Assistance Rapatriement Mutuaide - numéro 4058 (une notice d'informations reprenant les garanties sera remise en format pdf par l'assureur) :

Contacter impérativement Mutuaide au numéro au 01 45 16 77 00 "FFRS ASSURANCE », dès que la situation laisse supposer un retour anticipé ou des dépenses entrant dans le champ de la garantie Assistance Rapatriement.

Service 24/24 7jours/7

Contrats « Cadre » pour les fonctionnements des CR, CD, Clubs

Deux contrats « cadre » mis en place pour les besoins des Comités Régionaux (8), Comités Départementaux (52), Clubs (440) : Multirisques et Auto-Mission (y/c 2 et 3 roues)

Assureur : Mutuelle Saint Christophe

Souscripteur : FFRS agissant tant pour son compte que pour le compte des Comités Régionaux, Comités Départementaux, Clubs

Montage : un contrat « cadre » par nature de risque, des avenants d'adhésion individuelle pour les CR, CD, Clubs

Gestion: Gras Savoye contacte directement les 500 « structures »

Contrat Cadre Multirisques

Résumé des conditions

MULTIRISQUES

Garanties: incendie, explosion, foudre, dégâts des eaux, tempêtes, catastrophes naturelles, dommages électriques, vol, bris de machines informatique ou non informatique, Risques Locatifs, Responsabilité Civile Immeuble, frais de relogement (12 mois)

Limitation Contractuelle d'Indemnité : 10 M€ par sinistre

Retour suite à la réunion du 12/04/16

Intégration de deux nouvelles garanties sans autre modification :

- Matériels en tous lieux (matériel de sport, informatiques et rétroprojecteurs) à concurrence de 8 000 € par sinistre
- Matériels transportés par voie terrestre à concurrence de 8 000 € par sinistre

Contrat Cadre Multirisques

Synthèse des principales garanties / Franchises / Primes

	Locaux < 50m ²	Locaux de 50 à 100 m²	Locaux de 100 à 200 m²	Locaux de 200 à 300 m²
Contenu	20 000 €	50 000 €	80 000 €	100 000 €
Vol	6 000 €	15 000 €	24 000 €	30 000 €
Dégâts des eaux	10 000 €	25 000 €	40 000 €	50 000 €
Dommages électriques	10 000 €	25 000 €	40 000 €	50 000 €
Bris de machines, dont informatique	2 000 €	7 500 €	12 000 €	15 000 €
Matériel en tous lieux (matériels de sport,				
informatique, rétroprojecteurs)	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Matériel en cours de transport terrestre	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Franchise	200€	200€	250 €	250 €
Cotisation par structure / an*	200 € TTC	250 € TTC	400 € TTC	500 € TTC

^{*} Frais d'émission de 15 € par quittance en sus

Contrat Cadre Auto-mission

Sont assurés les véhicules (y/c 2 & 3 roues) des salariés, bénévoles, mandataires, utilisés régulièrement ou ponctuellement dans le cadre de déplacements pour le compte de la FFRS. Sont exclus les véhicules appartenant à la FFRS et/ou immatriculés à son nom.

Garantie de type Tous Risques avec franchise de 250 € (néant en bris de glace).

Extensions de garanties acquises :

- Assistance aux véhicules 0 km
- Sécurité du conducteur : à concurrence de 160 000 €
- Frais de remorquage et garage : 250 €

Nota : franchise portée à 650 € si le conducteur est titulaire d'un permis de conduire < 3 ans

Prime annuelle de 305 € TTC par CR, CD, Club. Aucune limite de kilométrage.

Frais d'émission de quittance 15 € en sus

Contrats Cadre

COMMENTAIRES:

- L'adhésion à ces deux contrats cadres doit être réalisée par tous les CR, CD,
 Clubs (500 à ce jour), sans exception.
- Les contrats en cours ont une échéance annuelle au 01/01/17. Ces contrats doivent être résiliés par LRAR adressée à l'assureur pour le 30/09/16 au plus tard.
- Début juin 16 : Gras Savoye adresse directement aux CR, CD, Clubs les imprimés d'adhésion aux deux contrats, à retourner avant le 25/06/16.
- La confirmation de l'adhésion aux contrats Cadre sera adressée par Gras Savoye directement aux CR, CD, Clubs.